



COMMUNIQUE DE PRESSE

Renouvellement complet de l'éclairage public de la ville

Des rues du centre-ville traitées :

Wilson, Joachim-Murat, Emile-Zola, Frédéric-Suisse, Caviole, Larroumet, de la Chartreuse, Puget, Anatole-France, des Capucins, Bourseul, cours de la Chartreuse, et place Barreau

La Ville de Cahors procèdera au **renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public de la commune d'ici à la fin de l'année 2022.**

Près de 4 000 points lumineux sont concernés par un changement des lampes d'ancienne génération (iodure métallique ou iodure de sodium) par de la LED, plus performante et moins consommatrice d'énergie.

En effet, la municipalité a fait le choix de s'engager résolument sur le chemin de la transition écologique afin de préparer les lendemains.

Après la route de Toulouse, les quartiers Saint-Georges, Lamothe – Bellevue – Regourd et le long du boulevard Gambetta, **les travaux de renouvellement de l'éclairage public vont se poursuivre dans les rues du centre-ville et interviendront sur la période des vacances scolaires de printemps, du lundi 25 avril au vendredi 6 mai 2022, afin de limiter au maximum la gêne occasionnée.**

Ce sont les entreprises locales EPEG et 2EFR qui sont mandatées pour ce faire.

La circulation sera ponctuellement interdite dans les rues concernées au fur et à mesure de l'avancement du chantier ; le stationnement quant à lui demeurera.

Seules les rues Wilson, pour garantir l'accès au centre hospitalier, et Frédéric-Suisse, pour le centre de radiologie, seront traitées sous circulation, mais le stationnement y sera interdit au fur et à mesure de l'avancement du chantier pour permettre aux engins d'intervenir depuis les places de stationnement.

Le renouvellement de ces 4 000 points lumineux permettra de diminuer significativement les consommations d'énergie et de réaliser **60 % d'économies à l'année, soit une baisse de 180 000 € de nos consommations annuelles d'électricité. Ainsi l'investissement réalisé pourra être rentabilisé en l'espace de huit ans.**

Par ailleurs, afin d'adapter l'éclairage aux usages, l'intensité lumineuse sera abaissée une première fois de 22h à 1h, et encore davantage de 1h à 5h du matin, ce qui permet de renforcer les économies d'énergie tout en confortant la biodiversité nocturne.

Contact presse : Direction de la Communication Ville / Grand Cahors
05 65 20 87 20